

**2B COMPAGNY**

**SASU**

**Au Capital de 1000€**

**8-10 Rue des Blés**

**93210 Saint-Denis**

**RCS BOBIGNY 929212389**



PROCES - VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE  
DU 15/03/2026

---

L'an deux mille vingt six

Le 15 MARS

L'associé unique de la SASU 2B COMPAGNY Société par Action Simplifiée Unipersonnelle,

L'assemblée est présidée par M. BELLAHBIB MOUNIR, Président associé unique.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

☛ **ORDRE DU JOUR**

- Transfert du siège social de l'entreprise
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

## • RESOLUTIONS

### 1- Transfert de siège social

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 216 RUE JULES FERRY, 95360 MONTMAGNY au 8-10 RUE DES BLES - 93210 SAINT-DENIS.

Mention sera faite auprès du Greffe du Tribunal de Pontoise

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

### **ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL**

#### **Article 4 – Siège social**

Le siège social de la société est fixé :

216-228 Rue Jules Ferry - 95360 Montmagny

Suite PV du 15/03/2026 Le siège social de la société est fixé à :

8-10 Rue des Blés - 93210 Saint-Denis

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

### LISTE DES VARIANTES

Présence de tous les associés.

Gérant associé

Vote à l'unanimité.

